

# **Réunion de travail ACCOMPLIR**

## **sur le quartier piétonnier**

### **des Halles – Saint-Denis**

(18/10/01)

#### **1) Circulation et stationnement sauvage dans la zone piétonne**

Gilles P a fait le bilan de la situation dans le quartier piétonnier. Cette zone, qui est la plus grande zone piétonne d'Europe, est aussi un gigantesque parking gratuit, d'autant plus attrayant que le stationnement dans les parkings souterrains revient à environ 100F la nuit. Les voitures stationnées sont celles des tenanciers de bistrot et de restaurants ou de boîtes de nuit, ainsi que de leurs clients.

La police intervient peu, sauf lors d'opérations coup de poing qui sont d'ailleurs très efficaces (la vue d'une voiture emmenée à la fourrière toutes sirènes hurlantes fait instantanément disparaître tous les autres véhicules). La perspective de l'amnistie présidentielle n'est probablement pas de nature à renforcer la distribution de PV.

Olivier signale que depuis le mois d'août la présence de la police a été renforcée dans la journée, mais qu'elle devient beaucoup plus légère à partir de 22h30, moment où les agressions sont susceptibles de se multiplier. De plus, les policiers patrouillent en voiture, ce qui est un peu gênant dans un quartier piétonnier et qui les empêche de vraiment " sentir " ce qui se passe sur le terrain.

Il semble cependant qu'ils interviennent très vite sur les cas " graves " ; cela dit, une personne du groupe qui s'est fait voler son sac à 5h du matin et s'est rendue au commissariat s'est fait répondre qu'elle devait revenir le lendemain à 7h.

Le fait que le quartier soit piétonnier compromet – paradoxalement – la sécurité des piétons, dans la mesure où des véhicules y roulent parfois à vive allure : il n'y a pas de trottoirs où les piétons puissent se réfugier. Par ailleurs, des véhicules se garent souvent très près des murs, éventuellement devant les portes, gênant l'accès pour les habitants, et la police n'intervient jamais sur ce type de problème.

#### **2) Livraisons bruyantes**

Alors que les livraisons ne sont autorisées qu'à partir de 7h, les camions qui livrent les restaurants MacDo et KFC arrivent dès 5h, pour pouvoir rouler plus facilement. Les chauffeurs vont boire un coup ou font un somme en laissant tourner le compresseur (pour la réfrigération), voire le moteur du camion, et ne reviennent qu'une heure après. Ces livraisons ont lieu deux à trois fois par semaine.

Il y a quelques mois, Gilles P a organisé une pétition contre le MacDo dans son pâté d'immeubles, tout en faisant de nombreuses interventions auprès de la police et de la préfecture. Le restaurant a finalement trouvé une solution originale : une grosse prise électrique a été installée sur la façade ; les camions peuvent y brancher le système de réfrigération ; ni le moteur, ni le compresseur n'ont besoin de tourner, et le bruit, modéré et régulier, est désormais très supportable. Les signataires de sa pétition lui ont demandé s'il pouvait en faire autant pour le KFC, et il va sans doute s'y mettre bientôt.

Quelqu'un remarque que si les livraisons se font à partir de 5h ou 6h, c'est probablement que la circulation est plus facile à cette heure-là ; on ne peut cependant pas entrer dans ce type de considération : puisque la loi prévoit qu'elles doivent se faire entre 7h et 11h, il faut respecter la loi et demander à la police de la faire appliquer.

Concernant le problème des odeurs du MacDo, qui sont apparemment insupportables dans l'immeuble concerné, il est rappelé que c'est un problème privé à traiter par les copropriétaires (il existe un " service des mauvaises odeurs " à la Ville).

### 3) Nettoyage et ramassage des poubelles

Gilles P a réussi à obtenir, grâce à ses diverses interventions, que le nettoyage de la place des Innocents ne commence pas avant 6h45. Quelqu'un fait remarquer que cela signifie simplement que l'ordre est changé et que c'est probablement une autre rue qui est nettoyée plus tôt ; il faut cependant souligner que la place étant très grande, les services de nettoyage en ont pour 30 à 45 mn à la nettoyer, alors que cela va beaucoup plus vite dans une simple rue, et que c'est donc moins gênant. Il n'est pas possible de repousser plus tard ces opérations, car il y a ensuite déjà trop de monde dans le quartier.

Les entreprises et commerces ont l'obligation de faire ramasser leurs ordures par des prestataires privés, contrairement aux ordures ménagères qui sont ramassées par les services de la Ville. Les camions qui assurent ce service sont également bruyants : ils laissent tourner leur moteur pendant toute l'opération, et ils ont un signal de reculement comme les autres camions poubelles. Les restaurants MacDo et KFC font enlever leurs ordures entre 23h et 24h, mais d'autres commerces le font à 2 heures du matin. Il est compréhensible que les ordures des restaurants ne puissent être enlevées qu'à la fin du service, mais il devrait être interdit, malgré tout, que cela se fasse après minuit.

### 4) Mise en service des barrières à l'entrée du quartier

Les barrières devaient être mises en service au 2<sup>ème</sup> trimestre ; selon les renseignements obtenus par Gilles, elles le seront au 4<sup>ème</sup> trimestre seulement. On peut cependant s'interroger sur l'efficacité de ce système qui ne prévoit pas de présence humaine pour le moment : dès qu'un véhicule s'approche, la barrière s'ouvre. Tout au plus introduit-il un sens de circulation, puisque les barrières sont à sens unique. Par ailleurs, ce système est fragile : la barrière qui se trouve près de Saint-Leu a été sabotée. Un système comme celui qui est mis en place dans le quartier Montorgueil paraîtrait plus robuste et plus efficace. Le problème est difficile à résoudre, car le dispositif dépend de la Ville de Paris pour les infrastructures et de la Préfecture pour le personnel : or la Préfecture ne dispose pas forcément du personnel qui serait nécessaire pour que les infrastructures installées par la Ville fonctionnent.

### 5) Le projet de requalification du quartier Saint-Denis

Jérôme s'est procuré l'étude réalisée par l'APUR sur ce projet, qui lui paraît très intéressant à de nombreux égards, même si certaines préconisations sont sujettes à discussion. Il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux, de même ordre que la requalification du quartier du Marais, il y a quelques années. Les revêtements du sol et les luminaires seraient changés ; des subventions seraient attribuées pour la remise en place de portes en bois traditionnelles sur les immeubles. Les rez-de-chaussée devraient être mis en harmonie avec les étages supérieurs (alors qu'il existe actuellement, le plus souvent, une rupture totale entre le magasin du rez-de-chaussée et l'architecture générale de l'immeuble).

Il est difficile de savoir où en est le projet actuellement : s'agissait-il, pour l'adjoint aux Finances de la Ville de Paris de l'époque, M. Legaret, également candidat à la mairie du 1<sup>er</sup>, d'une simple opération électorale ? Pour mémoire, voici la transcription de la lettre que certains habitants de la rue Saint-Denis avaient reçue aux environs du 24 février 2001 :

*“ La rue Saint-Denis est une des plus anciennes et des plus belles rues de la capitale. Une grande partie de ses immeubles est du reste classée ou inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.*

*La rue Saint-Denis s'est hélas considérablement enlaidie, au fil des décennies, en raison notamment des devantures défigurées et souvent insalubres.*

*Devant ce constat préoccupant, j'ai demandé à la Direction de l'Aménagement urbain et de la construction de la Ville de Paris, en liaison avec des urbanistes, des architectes, des historiens, ainsi que les services de la Voirie et de la propreté de la Ville, de réfléchir à un vaste projet de réaménagement et d'embellissement de la rue Saint-Denis.*

*J'ai souhaité vous présenter dès maintenant les principales propositions de cette étude, afin de recueillir votre avis et de vous associer à la réalisation de ce projet.*

- *Il s'agirait en premier lieu de redéfinir le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et d'imposer une " charte de la qualité " pour encadrer l'activité commerciale et rendre plus esthétiques les rez-de-chaussée d'immeubles.*
- *La mise en valeur du bâti – qu'il s'agisse du ravalement des façades ou de l'harmonisation des magnifiques porches et portes de la rue – serait par ailleurs encouragée par des aides de la Ville.*
- *Le patrimoine architectural de la rue ainsi embellie serait également mis en valeur par un renouvellement du mobilier urbain, qu'il s'agisse des réverbères, des potelets ou encore des panneaux d'information.*
- *D'importants travaux d'aménagement permettraient de rendre sa vocation de place aux différentes intersections de la rue Saint-Denis avec les axes perpendiculaires, rue des Lombards, rue de la Ferronnerie et de la Reynie, rue Berger, rue de la Cossonnerie, rue Rambuteau et rue du Cygne.*
- *Pour parfaire la vocation piétonne de la rue, tous les revêtements de sol seraient repensés afin de les rendre plus esthétiques et plus salubres. La rue serait étoffée par la plantation de nombreux arbres et l'installation de jardinières. Enfin, le contrôle des accès de véhicules automobiles à la zone piétonne serait conforté par l'aménagement de barrières commandées par un PC sécurité.*
- *D'importants travaux d'illumination seraient réalisés sur l'Eglise Saint-Leu-Saint-Gilles.*
- *La place de la Fontaine des Innocents serait agrémentée d'un jardin.*
- *Un plan spécial anti-tags sera mis au point.*
- *Pour mettre en œuvre tous ces projets, j'ai besoin de recueillir votre avis. C'est pourquoi je vous propose d'organiser dans les prochains jours une commission de concertation ouverte à tous les riverains de la rue Saint-Denis, afin que vous puissiez me faire part de toutes vos suggestions.*
- *Je vous prie de croire à l'expression de mon fidèle et amical dévouement.*
- *Jean-François Legaret, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement "*

La réunion annoncée par le Maire a eu lieu quelques jours après ; d'après ce que nous en avons su, peu de personnes ont eu la possibilité et/ou l'envie d'y aller, et en tout cas rien de concret n'a suivi. A l'occasion de notre entretien du 25/06/01, une nouvelle réunion nous a été annoncée par le Maire, qui attendait " pour relancer la concertation, d'avoir rencontré M. Sauter, adjoint aux finances du Maire de Paris " (Bulletin n°3, p. 5). Cette réunion nous a enfin été annoncée pour le jeudi 12 juillet à 17h, mais il s'agissait en fait d'une erreur et elle n'a finalement pas eu lieu.

De toute façon, il semble évident que ce n'est plus M. Legaret qui a la maîtrise de ce projet actuellement. Nous allons chercher à obtenir plus de renseignements sur l'avancement ou l'abandon du projet.